

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 18 Janvier 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 18 du mois de janvier, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Salle RAYMOND CASTAING sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, Maire, suite de la convocation en date du 11 Janvier 2022.

Etaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Julie BOUTOULLE, Laurence CLÉMENT SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

Absents excusés : Sophie BAEZ, Frédéric GAURY, Alain CLECH

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre 2021,
- 3- D 2022-001 Délibération autorisant des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2021,
- 4- D 2022-002 Délibération des représentants aux commissions thématiques de la CDC ;
- 5- Point sur les logements communaux,
- 6- Proposition de mise en place d'un logo pour la commune et présentation du devis de la société Efflorescence,
- 7- Point sur les travaux de la salle des fêtes,
- 8- Point sur les subventions,
- 9- Présentation des arrêtés du Maire,
- 10- Compte rendu des réunions effectués par les élus dans les diverses commissions et syndicats,
- 11- Questions et Informations diverses.

1- Election du Secrétaire de séance :

M. Guillaume JOLLES est élu secrétaire de séance.

Vote :

- Pour :7/7
- Contre : 0/7
- Abstention :0/7

2- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10-12-2021 :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du Conseil Municipal du 10-12-2021.

Vote :

- Pour : 7/7
- Contre : 0/7
- Abstention : 0/7

Monsieur le Maire demande de rajouter un point 4 bis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 Janvier 2022 afin d'entamer une discussion avec les conseillers sur la possibilité d'acheter un Hangar. Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter ce nouveau point à l'ordre du jour.

Vote :

- Pour : 7/7
- Contre : 0/7
- Abstention : 0/7

3- D 2022-001 Délibération autorisant des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2021,

Monsieur le Maire présente l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal D022-001 autorisant des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2021. Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité d'une demande d'ouverture de crédits à hauteur de 21.000,00 €. Ces crédits seront répartis sur différents comptes d'investissement. Chaque point de dépenses a été détaillé auprès du Conseil municipal pour anticiper le budget.

- 2051/99 Concession et Droit similaire :	500.00
- 2121/29 Frais de plantation d'arbres et d'arbustes	1000.00
- 2152/29 Installation de voirie	3 000.00
- 2184/ 45 Matériel de Bureau et informatique	1 500.00
- 2313/99 Construction	3 000.00
- 2312/99 Agencement et Aménagement de terrain	3 000.00
- 2315/99 Installation, Matériel et outillage technique	2 000.00
- 21318/47 Autres Bâtiment publics	5 000.00
- 2318/ 99 Immos en cours inst. Technique	2 000.00

Vote :

- Pour : 7/7
- Contre : 0/7
- Abstention : 0/7

Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

4- D2022-002 Délibération des représentants aux commissions thématiques de la CDC du SUD GIRONDE

A la demande de M. Alain CLECH et après la démission de M. Éric BRUGERE, le conseil municipal doit nommer de nouveaux représentants aux commissions thématique de la Communauté des Communes du SUD GIRONDE :

- Commission Economie Tourisme :
 - Titulaire actuellement : Alain CLECH
 - Suppléant actuellement : Julie BOUTOULLE
 - Proposition : Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE en remplacement de M. Alain CLECH
 - Vote :
 - Pour : 7/7
 - Contre : 0/7
 - Abstention : 0/7

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la nomination de Mme GRAY-LAGAHUZÈRE pour remplacer M. Alain CLECH.
Mme BOUTOULLE reste suppléante.

- Commission Urbanisme :
 - Titulaire actuellement : Alain CLECH
 - Suppléant actuellement : Éric BRUGÈRE
 - Proposition : Ludovic MARTIN pour remplacer M. Éric BRUGÈRE
 - Vote :
 - Pour : 7/7
 - Contre : 0/7
 - Abstention : 0/7

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la nomination de M. Ludovic MARTIN pour remplacer de M. Éric BRUGÈRE

- Accueil des gens du voyage :
 - Éric BRUGÈRE est le représentant actuel
 - Proposition : Romain OPILLARD pour le remplacer
 - Vote :
 - Pour : 7/7
 - Contre : 0/7
 - Abstention : 0/7

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la nomination de M. Romain OPILLARD pour remplacer M. Éric BRUGÈRE.

4 bis- Projet d'achat du HANGAR :

M. Le maire fait part, au Conseil Municipal, d'un projet d'achat, par la commune, d'un hangar appartenant à un administré. Le projet est la transformation de ce hangar en garage et atelier communal.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de monter un dossier d'étude de faisabilité de ce projet avec le CAUE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et donne autorisation au maire de monter, en collaboration avec le CAUE, un projet de faisabilité concernant l'achat du hangar et les travaux d'aménagement et de mise aux normes.

Le Conseil Municipal donne aussi autorisation au Maire de monter un projet de financement de ce hangar après l'étude et l'évaluation du bien faite avec le CAUE.

5- Point sur les logements sociaux :

À la suite de différentes plaintes de M. CHAULIAGON concernant l'état de son appartement : infiltration d'eau, traces de moisissures, ballon d'eau chaude insuffisant, M. Le Maire propose une visite des logements et bâtiments communaux avec la commission Bâtiment pour faire le point sur les travaux à réaliser.

L'ensemble du Conseil approuve la proposition. M. Le Maire proposera des dates à la commission Bâtiments.

M. Le Maire signale au Conseil Municipal, qu'à la demande de M. VIDAL, il a fait intervenir l'entreprise SAINT MARC pour vidanger la fosse septique.

6- Proposition de mise en place d'un logo pour la commune et présentation du devis de la société Efflorescence :

M. Le Maire propose de créer un logo d'identité propre à la commune de SAINT-LOUBERT. La société Efflorescence a été contactée et a proposé un devis.

Mme Laurence CLÉMENT-SALON propose de se renseigner auprès d'une autre société pour un deuxième devis.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité et arrêtera son choix au prochain Conseil Municipal.

7- Point sur les travaux de la salle des fêtes :

M. Le Maire présente la situation des travaux concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes. Les jeux ont été installés. Les prochains travaux seront l'apport de gravier autour des jeux, la peinture du sol de pala et l'installation d'un grillage autour du terrain de pala.

M. Le Maire explique au Conseil qu'il est obligatoire qu'une entreprise vérifie la conformité de l'implantation des jeux, leur solidité et le respect des normes.

Deux entreprises ont répondu à sa demande et viendront à la mairie pour faire un devis sur leurs prestations. Il est à noter que ces vérifications sont annuelles.

- 28-01-2022 à 14h30 SOCOTEC
- 03-02-2021 à 14h L'APAVE

M. Le Maire souhaite prendre un arrêté pour interdire au public l'accès aux jeux qui sont inutilisables pour le moment.

Il souhaite que soit installée une barrière pour interdire l'accès le long du grillage du terrain de pala. M. Le Maire demande à la commission Voirie et Bâtiment de travailler sur l'installation de cette barrière.

Monsieur Ludovic MARTIN souligne qu'une butte était prévue au niveau de la nouvelle entrée de l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal approuve les propositions de M. Le Maire et attend le prochain Conseil Municipal pour le choix de l'entreprise de vérifications.

8- Point sur les subventions :

M. Le Maire fait lecture du courrier de M. Jean Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la GIRONDE concernant l'étude et l'attribution des demandes de subventions pour l'année 2022.

M. GLEYZE précise que la demande d'aide de la part des communes a été très importantes entre 2020 et 2021. Le Conseil Départemental n'a pas été en mesure de répondre à toutes les demandes au 31-12-2021. Les demandes qui n'ont pas été étudiées durant 2021 seront reportées à 2022. Les demandes de subventions sur des projets 2022 sont suspendues.

9- Présentation des arrêtés du Maire :

- Arrêté de circulation :

Conformément à la demande du Conseil Départemental sur le chemin de randonnée n°28, circuit les GABARES, le maire a pris un arrêté d'interdiction de circulation jusqu'à la date de prise d'un arrêté de réouverture.

- Arrêtés IFSE et CIA au profit d'un agent : Conformément à la

législation et à la délibération prise en le 12 mars 2018, M. Le Maire a pris deux arrêtés IFSE et CIA au bénéfice d'un agent de la commune.

10- Compte rendu des réunions effectuées par les élus dans les diverses commissions et syndicats :

M. Le Maire a participé à une réunion de l'association de CHASSE. Il existe de nombreux problèmes sur la commune concernant l'exercice de la chasse. 34 Cartes ont été vendues sur notre territoire.

11- Questions et informations diverses :

M. Le Maire fait lecture de deux mails reçus en Mairie.

- M. Bertrand MATHA a envoyé à nouveau un mail concernant l'installation de la fibre optique dans son quartier. Il rappelle que, dans son courrier, la Société ORANGE s'est engagée pour intervenir rapidement. La situation sanitaire est une des raisons du retard aujourd'hui accumulé.

M. Le Maire a répondu à M. MATHAT en lui assurant qu'il restait attentif à ce problème. M. Le Maire a écrit au Président de Conseil Départemental, M. Jean Luc GLEYZE.

- M. Le Maire fait part du SMS qui l'a reçu dans le cadre de ses fonctions d'élus de Mme Laurence MAYET.
- Le Lupertien est évoqué. Mme GRAY-LAGAHUZÈRE présente l'avancée du journal. Elle propose au Conseil Municipal de lui transmettre des articles.
- M. Le Maire signale qu'il est prévu que La ludothèque éphémère s'installera à la salle des fêtes le 27 avril 2022

La séance est levée à 21h02